



Centre Communal d'Action Sociale

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2022_47_DA

Vu les articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération 2021_25_DEL du 11 octobre 2021 portant délégations de pouvoir du Conseil d'administration du CCAS au Président ou en son absence à la Vice – Présidente,

Objet :

***Contrat de location pour l'exposition
« Femmes Remarquables de l'Isère »***

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

de signer avec

***L'association loi 1901 « Les Egales »
94, rue Abbé Grégoire
38000 Grenoble***

Représentée par Madame PERILLIE Brigitte, Présidente

***Un contrat afin de fixer les modalités d'une location pour l'exposition « Femmes Remarquables de l'Isère ».
L'exposition se déroulera comme suit :***

Du 03/11/2022 au 30/11/2022 dans les locaux de l'Espace Olympe de Gouges – Place Jean Couturier à Vif.

- ***Le montant de la location s'élève à 550 € (cinq-cent-cinquante euros) TTC.***

VIF, le 27 juin 2022

***Par délégation du Conseil d'Administration,
Le Président du CCAS,***

Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Guy GENET